

## **COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 22 mars 2007**

Présents : les conseillers

Absents excusés : Mrs C. Frenois et J. Feuvrier

Absents non excusés : M. Racca

Secrétaire de séance : Mme B. Petite

#### Ordre du jour :

- 1°/ Compte-rendu du CM du 5 février 2007
- 2°/ Compte-rendu des commissions CCL
- 3°/ Destination des coupes de bois de 2007
- 4°/ Programme des travaux ONF 2007
- 5°/ Subventions aux associations
- 6°/ Indemnité de gardiennage de l'église
- 7°/ Préparation du budget 2007
- 8°/ Vote des 4 taxes
- 9°/ Devis SACER – élargissement « impasses des Charmilles »
- 10°/ Devis Callier – classement voirie communale
- 11°/ Travaux de voirie 2006 : facture Toubin
- 12°/ AEP Granges-Dessus (branchement Th. Paris)
- 13°/ Lotissement Pré des Fontaines : prix de vente des terrains
- 14°/ Désignation pour la garde des scrutins des 22 avril et 6 mai 2007
- 15°/ Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
  - Aménagement du carrefour côté Sainte-Colombe
  - Lotissement « Le Sauget »- Lever de plans Callier
  - Emprunt budget eau
  - Déclaration d'intention d'aliéner : 2
- 16°/ Questions diverses

#### 1°/ Compte-rendu du CM du 5 février 2007

Mr Christian Frenois a été noté « absent », alors qu'il a indiqué avoir envoyé un fax en secrétariat de Mairie.

Le compte-rendu du 5 février 2007 est adopté à l'unanimité.

#### 2°/ Compte-rendu des commissions CCL

□ Commission Services Techniques, le compte rendu est donné par Mr B. Cuinet.

Dans le cadre du déneigement, refus de Chaffois et Doubs de se soumettre au calcul de la répartition des charges selon la clé de répartition habituelle.

□ Commission Ordures Ménagères, le compte rendu est donné par Mr D. Parrod

□ Commission Tourisme, le compte rendu est donné par Mme J. Barret.

### 3°/ Destination des coupes de bois de 2007

Mr Raphaël Charmier fait savoir qu'il est nécessaire de contracter deux contrats afin de bénéficier de l'assistance de l'ONF pour les coupes de bois.

Le premier forfait a un coût de 178.00 € et concerne les coupes de chablis.

Le second forfait a un coût de 178.00 € et concerne les coupes bois verts auquel on ajoute 1.05 € du m<sup>3</sup> pour le cubage comtois et 1.53 € du m<sup>3</sup> pour le comptage.

300 m<sup>3</sup> de chablis sont prévus, 589.63 € pour les exploiter et les vendre. 900 m<sup>3</sup> de coupes sont prévues, 2 040.38 € pour les exploiter et les vendre.

A l'unanimité, la délibération qui permet de faire paraître les coupes au catalogue et de les présenter à la vente est adoptée.

### 4°/ Programme des travaux ONF 2007

Mr Raphaël Charmier fait savoir qu'il a été décidé en commission de budgétiser 7 792.50 € pour l'entretien courant des parcelles.

A l'unanimité, ce programme de travaux est accepté.

### 5°/ Subventions aux associations

Mme Jeannine Barret présente au conseil les demandes de subventions.

Mme Anne Marie Dotal signale que le Président du club de foot a dû être, à maintes reprises, sollicité afin que la convention qui lie le club et la commune pour l'utilisation et l'entretien du stade et du local soit, enfin, signée. Lorsqu'une convention n'est pas signée, le versement de la subvention est laissé en suspens.

Mme Karine Vieille demande à ce que les 50% des recettes de location du chalet des Granges-Dessus soient reversés au club de ski randonneurs, comme cela avait été convenu dans la convention.

La demande de subvention de l'association qui organise le salon du livre sera honorée à hauteur de 75 %, soit 150.00 € si Sainte-Colombe accepte de verser les 25 % restants. Cette subvention est sollicitée afin que les élèves du regroupement intercommunal bénéficient des animations dans le cadre du salon.

A l'unanimité, le conseil accepte chaque proposition de subvention.

Voir en annexe l'état des subventions.

### 6°/ Indemnité de gardiennage de l'église

Mr le Maire présente au conseil les modalités relatives au versement d'une indemnité au préposé chargé du gardiennage de l'église.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser à ce préposé, qui ne réside pas dans la commune, la somme de 116.19 €.

### 7°/ Préparation du budget 2007

Afin de préparer le budget 2007, M. le Maire propose d'inscrire les dépenses suivantes :

- 30 000.00 €	acquisition bois et forêts	
- 12 000.00 €	réfection monument aux morts	
- 2 000.00 €	ornementer la place de l'agrandissement du cimetière	
- 23 000.00 €	travaux réfection intérieur église (électricité et peinture)	
- 3 836.00 €	changement brûleur chaudière maison Barthod	
- 9 000.00 €	rénovation salle classe maternelle	
- 5 000.00 €	rénovation rampe d'accès salle du conseil	
- 50 000.00 €	enfouissement réseau secs rue Monteigni	report crédits 2006

- 13 000.00 €	éclairage public rue Monteigni	«	«	«
- 29 482.00 €	éclairage carrefour côté Sainte-Colombe	«	«	«
- 152 780.00 €	phase 1 aménagement carrefour côté Sainte-Colombe	«	«	
- 125 640.00 €	bordures trottoir côté Sainte-Colombe	«	«	«
- 45 448.00 €	aménagement – mise en sécurité carrefour route de champagne / rue des Fontaines			

Mmes Karine et Sandrine Vieille font connaître leur mécontentement face à l'absence de ramassage scolaire aux Granges-Dessus qui concerne aujourd'hui entre 7 et 9 enfants. Mr le Maire fait savoir que plusieurs solutions peuvent être envisagées pour pallier à ce problème :

- solliciter l'autocariste habituel afin qu'il prévienne le ramassage du hameau en question, à la condition que le Conseil Général, habilité à organiser le transport scolaire, délègue cette charge à la commune, pour un coût estimé entre 12 000.00 et 15 000.00 € / an.

- attendre que l'effectif global des enfants scolarisés augmente et par conséquent que le Conseil Général mette en place de lui-même deux cars pour assurer le ramassage. A ce moment là, un premier car pourrait se rendre aux Granges-Dessus en début de tournée.

- acheter un petit véhicule de 9 places qui ne nécessite pas l'obtention du permis « transport en commun » et rémunérer un vacataire comme chauffeur.

- 8 000.00 € sont budgétisés, après débat et à l'unanimité, en section « fonctionnement » pour assurer le ramassage des élèves des Granges-Dessus à la rentrée 2007.

#### 8°/ Vote des 4 taxes

Mr le Maire fait savoir que le produit fiscal de la taxe professionnelle a augmenté. Pour 2007, les recettes provenant des 4 taxes s'élèveront à 235 299 €, soit 40 000 € de plus qu'en 2006. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2007.

A l'unanimité, le conseil accepte de laisser les taux inchangés, soit 4.91 % pour la taxe d'habitation, 7.91 % pour la taxe foncière (bâti), 9.89 % pour la taxe foncière (non bâti) et 6.55 % pour la taxe professionnelle.

#### 9°/ Devis SACER – élargissement « impasses des Charmilles »

Mr le Maire fait savoir que le devis de l'élargissement de l'impasse des charmilles sur 1 ml de large et 50 ml de long s'élève à 2 990.60 €, il comprend les travaux préparatoires et le revêtement. Cette somme semblant importante, le conseil décide de faire chiffrer ces travaux au cantonnier et de lui confier les travaux si le coût est plus intéressant que le devis de la SACER.

#### 10°/ Devis Callier – classement voirie communale

Mr le Maire fait savoir que le devis Callier comprend deux chiffrages. Le premier, pour un lever de plans s'élève à 6 312.00 € HT, et le second pour les chemins à abandonner, s'élève à 1 323.00 € HT.

A l'unanimité, le conseil accepte de confier ces travaux au cabinet Callier pour un coût de 9 132.18 € TTC.

#### 11°/ Travaux de voirie 2006 : facture Toubin

Le nouveau gérant de l'entreprise Toubin a présenté une facture d'un montant de 19 706.40 € HT qui concerne des travaux de voirie effectués en 2006. Cette somme va être inscrite au budget 2007.

### 12°/ AEP Granges-Dessus (branchement Th. Paris)

Suite à l'incendie qui a détruit la ferme occupée par Thierry Paris, exploitant agricole aux Granges-Dessus, ses bêtes ont été placées dans un bâtiment dont l'alimentation en eau n'était pas faite. Sur la promesse verbale du représentant des assurances Groupama et devant plusieurs témoins, comme quoi la compagnie rembourserait les frais d'adduction, Mr le Maire a sollicité l'entreprise Toubin afin qu'elle effectue les travaux nécessaires. Ceux-ci ont été stoppés dès le lendemain de leur commencement, la compagnie d'assurance ayant prévenu qu'elle ne pouvait finalement pas prendre en compte leur remboursement. Seule la traversée de la route a été faite, il reste encore plusieurs mètres de tranchée à creuser pour atteindre le bâtiment en question. Ces travaux ont été évalués à 14 000.00 € par l'entreprise Toubin et estimés à 9 603.80 € par la Direction Départementale de l'Agriculture (subventionnés à hauteur de 48%). Monsieur Raphaël Charmier propose de poser un regard là où l'entreprise Toubin a stoppé les travaux et d'autoriser Mr Paris à venir s'y raccorder. Le coût induit serait donc à la charge de Mr Th. Paris.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

### 13°/ Lotissement Pré des Fontaines : prix de vente des terrains

Mr le Maire fait savoir que le lotissement du « Pré des fontaines » comprend 3 438 m<sup>2</sup> de terrain. Afin que tous les frais de lotissement soient couverts, il propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 85.00 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte ce prix.

Ils vont être proposés aux personnes qui ont fait des réservations. Mr Pourcelot Ludovic et Melle Lacoste Ludivine pour la parcelle n°1, Mr Defrasne Régis pour la parcelle n°2, Mr Lebris Cyril pour la parcelle n°3 et Madame Poulet Simone pour la parcelle n°4.

Concernant la demande de Mr Jean-Louis Déprez d'acquérir du terrain d'aisance (environ 45 m<sup>2</sup>) dans le cadre de la création de ce lotissement attenant à sa propriété, il lui sera proposé, compte tenu des dernières ventes de terrains dont la situation était similaire, le prix de 26.00 € auxquels on ajoute 4.00 € pour les frais de bornage, soit 30.00 € le m<sup>2</sup>.

### 14°/ Désignation pour la garde des scrutins des 22 avril et 6 mai 2007

Voir tableau en annexe.

Les conseillers qui sont dans l'impossibilité de tenir le scrutin sont priés de se faire remplacer et de faire connaître le nom du remplaçant en Mairie.

### 15°/ Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

#### □ Aménagement du carrefour côté Sainte-Colombe

Mr le Maire fait savoir que 4 entreprises ont fait une offre de prix concernant la phase 2 de l'aménagement du carrefour côté Sainte-Colombe (bordures et éclairage public).

SACER	158 920.50 € HT	190 068.92 € TTC
Groupement Boucard	154 382.00 € HT	184 640.87 € TTC
Toubin Parrisato Parriaux		
Bonnefoy	129 700.00 € HT	155 121.20 € TTC
STD	161 697.50 € HT	193 270.61 € TTC

Mr le Maire a confié les travaux à l'entreprise Bonnefoy.

### □ Lotissement « Le Sauget »- Lever de plans Callier

Mr le Maire fait savoir que pour le lever de plans et l'étude du plan de composition de la zone du lotissement « Le Sauget », pour la zone 1AU, 3 cabinets de géomètre ont fait une offre de prix :

Ratte	11 000.00 €	lever topo
	3 000.00 €	plan de composition
Callier	5 000.00 €	lever topo
	1 000.00 €	plan de composition
Millet	14 936.00 €	lever topo
	3 500.00 €	plan de composition

Mr le Maire a confié cette mission au cabinet Callier, pour un coût global de 6 000.00 €.

### □ Emprunt budget eau

Mr le Maire fait connaître la nécessité de contracter un emprunt d'un montant de 30 000.00 € qui seront affectés au budget « eau ». Il fait savoir qu'il a retenu l'offre de la Caisse d'Epargne dont le taux sur 10ans s'élève à 2.91 %. Ce qui représente un coût global d'intérêts de 5 016.00 €.

### □ Déclaration d'intention d'aliéner : 2

Sur les ventes suivantes, le droit de préemption urbain n'a pas été appliqué :

Vente d'une parcelle viabilisée des chalets Claudet à Mr Drezet David.

Vente d'une parcelle viabilisée des chalets Claudet à Mr Léandro Philippe et Melle Vuillemin Anaïs.

### 16°/ Questions diverses

- Dans le cadre de l'assainissement de Mr Ravet (lotissement « le Sauget ») et sur intervention de Mr Frédéric Bourdin, un regard sera posé.

- A l'unanimité, le conseil refuse la proposition de l'Est Républicain qui consiste à faire distribuer par la poste gratuitement à l'ensemble de la population du village le journal le lendemain des deux tours des élections présidentielles, à condition que la commune assume la moitié du coût des journaux.

- Un nettoyage de printemps aura lieu le dimanche 29 avril.

La séance est levée à 23h40.

La secrétaire de séance, Mme B. PETITE.